

DEPARTEMENT
Du NORD

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE –

ARRONDISSEMENT
De DOUAI

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°13
Projet « En Famille »
2022

L'An Deux Mille Vingt Deux.

Le 4 avril 2022 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

Votants 14 dont 3 procurations.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – OUAAZZI Omar - BELHADRI Youssef –
VANANDREWELT Rémy - PACIOCCO Gilles .

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia - GRODZKI Agnès – KOMIN Pascale -
FROMONT Fabienne - CORREAU Marie-Thérèse – BROUTIN Françoise - INTURRISI
Virginie – MARCZEWSKI Christiane – VANANDREWELT Thérèse.

Procurations : Monsieur LASSON Jean-Marie à Monsieur PIERRACHE Joël

Monsieur STALLONE Etienne à Monsieur BELHADRI Youssef.

Madame ALFANO Marie-Joëlle à Madame MAZAGRAN Rosanna.

Secrétaire de séance : Madame MAZAGRAN Rosanna.

Monsieur le Président informe que le Centre Social a sollicité une subvention auprès de l'Etat pour la mise en place d'actions à destination des quartiers prioritaires de la commune pour renforcer sa politique d'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales. Cette demande de financement intervient donc en complémentarité avec les dispositifs existants (REAAP, LAEP, CLAS). En effet, la volonté du Centre Social est de proposer une approche globale et transversale d'accompagnement à la parentalité. Dans ce cadre, nous envisageons une programmation régulière d'activités co-construites avec les familles en lien avec les thématiques retenues : sport/santé, culture et environnement, généralement laissées au second plan par les familles éloignées de ces sujets. Cela pourra se traduire par des actions au cœur des quartiers, des sorties culturelles, des événements sportifs.

Un budget de 22 400€ pour une action de 28 000€ a donc été obtenu pour la mise en place de ce projet.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser Monsieur le président à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet.

La commission Administrative,

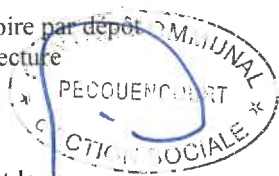
Après délibération,

A L'UNANIMITE des voix

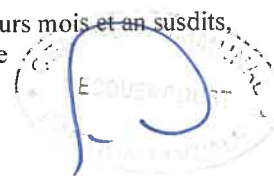
AUTORISE : Monsieur le Président à accepter les dépenses liées à la mise en œuvre du projet comme mentionné ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires ont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE



Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE



Publiée le

Transmise au Représentant de l'Etat le

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administrative de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.